

Nous demandons que soient notées sur le compte rendu du conseil municipal du ^{jeudi} 26/02/2015 les remarques suivantes à propos du compte rendu du CM du 26/02/2015 :

1- Enquête publique chemin de Mouné : Il n'a pas été fait lecture aux membres du conseil municipal du dossier d'enquête publique, soit le numéro des parcelles cédées ou échangées ainsi que les noms des personnes concernées. Cela n'aurait donc pas dû apparaître dans le compte rendu puisque les conseillers n'en ont pas été informés.

2- Préparation du budget : L'achat du copieur n'était pas inscrit dans le budget 2014 et le budget 2015 n'est pas voté. Il ne peut y avoir une ligne budgétaire le concernant, comme écrit sur le compte rendu. Quelles que soient les raisons invoquées pour le justifier, le maire a donc fait cet achat sans l'accord du conseil municipal.

3- Maisons rue Antoine Labarthe : Si un chiffrage des travaux n'a pas été fait avant l'achat, Mme Laporterie a indiqué qu'une étude a bien été demandée au CAUE en 2013, que 2 architectes sont venues pour la réaliser et que leur dossier a certainement été envoyé à la mairie alors que la municipalité avait changé : elle n'en a donc pas eu connaissance.

4- Salle polyvalente : A la remarque faite sur le précédent compte rendu concernant la façon dont le maire comptait faire respecter le vote du CM sur les horaires de fermeture, il a répondu que l'on savait quelle était sa réponse. Mme Laporterie l'a donc reprise : « Vous avez dit qu'à 5h. du matin, vous dormiez ». « Effectivement, a répondu le maire, et cela peut être noté sur le compte rendu ». Nous constatons que cela n'a pas été retranscrit.

5- M. Sénat a demandé à qui s'adresser en cas de fermeture de la mairie car aucune indication n'est affichée sur la ou les personnes à contacter en cas de besoin. Aucune réponse ne lui a été donnée.

6- Site internet communal : Mme Laporterie s'est étonnée de l'absence d'informations communales sur le site et a fait des remarques sur l'orthographe et non sur la « rédaction », comme il est écrit sur le compte rendu.

Fait à Castelnau d'Arbieu, le 30 mars 2015

Christine DUREAU



Chantal LAPORTERIE



Georges SENAT



